

FLASH INFO DPE

LA **CFDT** VOUS INFORME

Les représentants de la CFDT ont rencontré la direction avant le CT d'octobre voici les infos utiles pour les agents de la DPE.

LA **CFDT** CONSTATE

La **CFDT** constate qu'il y a peu de demande de CPF à la DPE. La **CFDT** pense qu'il serait judicieux que la direction accompagne plus clairement les agents dans ce genre de démarche.

Lors de notre rencontre avec la direction, nous avons réclamé une harmonisation des bonnes pratiques RH à la DPE : **si tous les agents ont des devoirs ils doivent également tous avoir les mêmes droits**, ce qui aujourd'hui est loin d'être une réalité. Il se trouve que bien souvent les heures supplémentaires vont toujours aux mêmes agents, alors que d'autres sont volontaires pour en effectuer. Et si on remettait le système à plat ? Toujours dans un souci de dialogue.

LA **CFDT** VOUS INFORME

- Le compte personnel de formation (CPF) est utilisable par tout agent, tout au long de sa vie active, pour suivre une formation qualifiante. Le CPF a remplacé le droit individuel à la formation (Dif) !
Si votre encadrant ne vous en parle pas n'hésitez pas à vous rapprocher de votre division pour connaître les démarches à effectuer pour en bénéficier ! À ce titre, la **CFDT** exige que des formations soient attribuées pour les agents non familiarisés avec l'outil informatique.
- Pour information, les agents qui sont en « repos fixe » ont eux aussi le droit d'effectuer des heures supplémentaires.
- La direction nous a informé qu'elle allait se pencher sur la répartition des heures supplémentaires allouées aux agents et qu'elle sera vigilante à une meilleure répartition. La **CFDT** restera vigilante sur l'application de cette démarche.

CFDT PREMIER SYNDICAT DE FRANCE !

